



Le réseau
de transport
d'électricité

Restructuration du réseau électrique entre **Chaingy** et **Dambron**

Lettre
d'information
Mars 2026

n°4

Renforcer le réseau électrique pour accompagner la transition énergétique



EDITO de Christophe Polfer, responsable de la concertation

L'année 2026 sera une année de dialogue et de préparation avant l'entrée en phase travaux. Les premiers mois permettront d'affiner le tracé de la future ligne sur l'ensemble des 26 kilomètres. Nous serons en lien étroit avec les différentes parties prenantes du territoire afin d'aboutir à un tracé respectueux des enjeux environnementaux et des activités locales. Le mois de mai marquera l'ouverture de l'enquête

publique. Les riverains pourront consulter le dossier complet du projet et formuler leurs observations. En parallèle, nous poursuivrons les échanges avec les propriétaires et les exploitants agricoles pour établir, à l'amiable, les conventionnements nécessaires au passage de la ligne. Ces accords permettront à nos partenaires d'intervenir sur les parcelles et de préparer sereinement l'ouverture du chantier en 2027.

L'actualité du projet

Pour rappel, le projet de restructuration du réseau électrique entre Chaingy (45) et Dambron (28) consiste à construire une ligne à 400 000 volts de 26 kilomètres en lieu et place de deux lignes à 225 000 volts.

Cette approche permet de limiter l'emprise au sol de la nouvelle infrastructure et de réduire son impact paysager. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie du plan de développement du réseau de RTE, qui privilégie autant que possible la réutilisation de tracés existants. Les travaux débuteront au cours de l'année 2027 et s'achèveront fin 2028.

Cette nouvelle infrastructure renforcera le réseau électrique à très haute tension et permettra d'accompagner l'augmentation des besoins en électricité. Dans le cadre de la concertation continue, les échanges se poursuivent notamment avec les exploitants agricoles et les industriels de la zone d'activité (Z.A.) des Pierrelets à Chaingy. Les pratiques agricoles et les projets industriels sont pris en compte afin de limiter les zones non cultivables et de soutenir le développement économique. L'objectif est de définir, d'ici fin mars, les emplacements des pylônes en cohérence avec les activités et les caractéristiques du territoire. Une fois ces implantations déterminées, notre prestataire Eiffage finalisera le tracé de détail de la ligne aérienne. Une enquête publique s'ouvrira **le 4 mai** dans la perspective de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique dite « DUP » en fin d'année.



Zoom sur l'enquête publique

L'enquête publique constitue une étape clé de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui vise à faire reconnaître l'intérêt général des infrastructures électriques par l'administration. Afin que le projet soit reconnu comme tel, un dossier a été déposé par RTE et est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Concernant le projet Chaingy – Dambron, **l'enquête publique est planifiée du 4 mai au 11 juin 2026**, sur les dix communes concernées par le projet : Chaingy, Ingré, Ormes, Gidy, Huêtre, Chevilly, Sougy, Artenay, Poupry, Dambron. Pendant cette période, le public pourra rencontrer le commissaire enquêteur Monsieur Etienne Lefebvre, nommé par le tribunal administratif, et formuler des observations écrites sur le dossier, en mairie ou sur un site internet dédié. À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera un rapport, auquel RTE apportera une réponse sous la forme d'un mémoire. La préfecture s'appuiera ensuite sur ces conclusions pour statuer sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique.

Au préalable, les riverains seront informés de la tenue de l'enquête publique via un dispositif de communication déployé dans la presse locale et dans les mairies concernées.



Les actions réalisées et à venir

2024 - 2025 Étude d'impact

RTE a missionné un cabinet spécialisé pour réaliser des relevés écologiques (faune et flore) sur le territoire. Ces observations ont permis d'évaluer les impacts environnementaux liés à la création de la ligne et d'optimiser son tracé.

Cette démarche s'inscrit dans la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) qui consiste, en premier lieu, à éviter les impacts lorsqu'ils peuvent l'être, puis à les réduire et, dans le dernier cas, à compenser les effets résiduels. À titre d'exemple, le tracé a été adapté de manière à éviter les zones boisées présentes sur les communes concernées.

i Les résultats de l'étude ainsi que les mesures environnementales prévues seront mis à la disposition du public dans le cadre de l'enquête publique à venir.



Janvier 2026 Concertation sur la « MECDU »

Du 5 au 19 janvier 2026, une concertation préalable du public s'est tenue dans les mairies de Poupry et de Dambron au sujet de la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU).

La future ligne électrique nécessite une évolution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Cœur de Beauce en Eure-et-Loir. Cette adaptation rendra possible l'implantation de pylônes de plus de 15 mètres de hauteur.

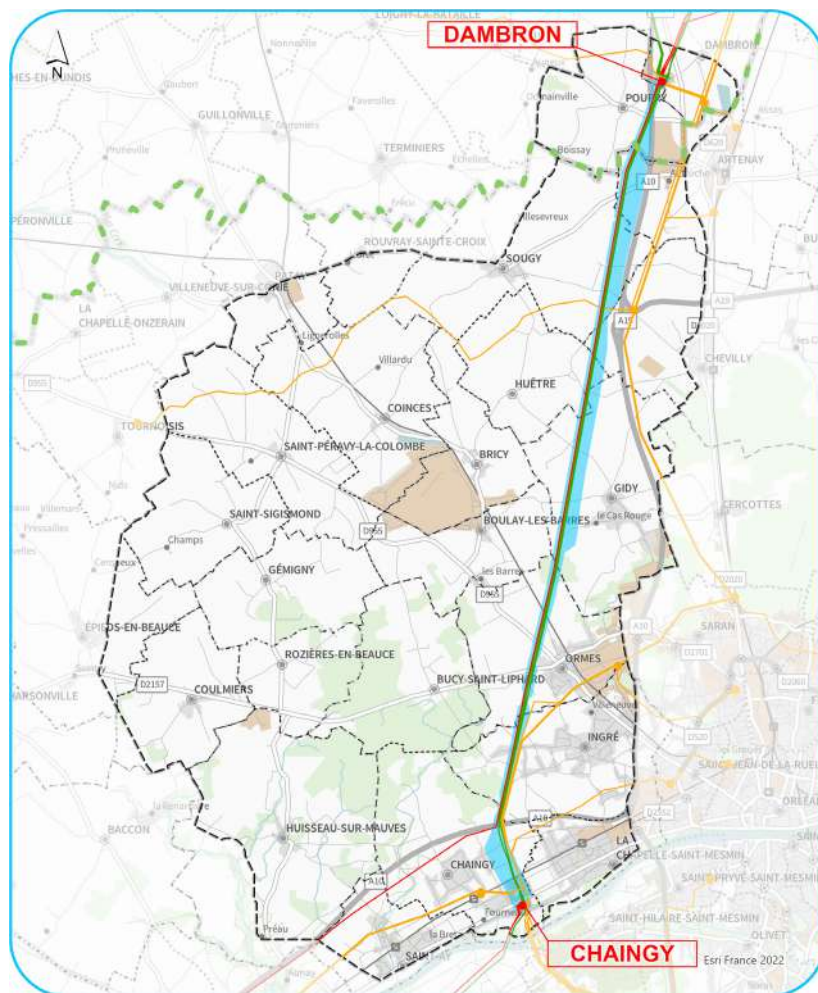
i Pendant toute la durée de cette concertation, les habitants ont pu consulter ces propositions de modification, comprendre les enjeux et faire part de leurs observations.

Mi-2026 Inventaires écologiques faune / flore

Au printemps, des inventaires seront réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur les deux lignes destinées à être déconstruites. L'objectif est de repérer les nids, de vérifier leur occupation et d'identifier, le cas échéant, les espèces concernées. Ces informations permettront d'organiser, durant l'hiver 2026-2027, le déplacement des nids. Afin de compenser cette gêne, des nichoirs de substitution seront placés sur les pylônes environnants. Pour les espèces protégées, une dérogation sera préalablement demandée à l'administration avant toute intervention.

i Cette opération d'inventaire sera réitérée en 2027 pour recenser les éventuels nouveaux nids.





Carte du fuseau de moindre impact

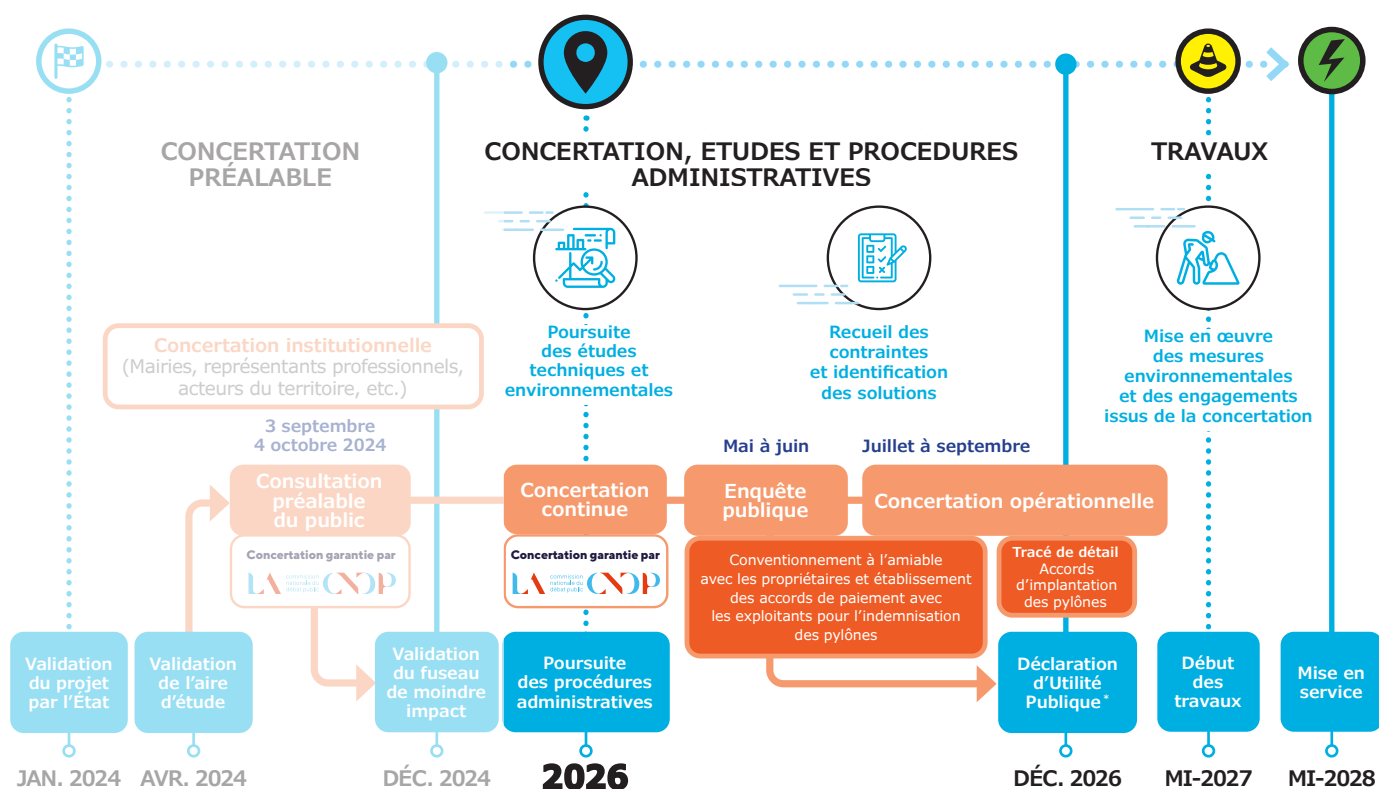
- Aire d'étude validée
- Limites communales
- Limites départementales
- Fuseau de moindre impact validé

Réseau de transport d'électricité

- 90kV
- 400kV
- 90kV
- 225kV
- 400kV

0 1,75 3,5 7 km

Le planning du projet



* La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permet d'affirmer le caractère d'intérêt général du projet. C'est le Ministre en charge de l'Énergie qui déclare l'utilité publique après consultation des collectivités locales et des services de l'État concernés par le projet.

Focus sur nos relations avec les exploitants agricoles



La future ligne électrique à 400 000 volts, reliant les communes de Chaingy à Dambron, nécessitera l'implantation de 62 pylônes sur des parcelles agricoles. Sur les 26 kilomètres de ligne électrique aérienne à construire, 25 se situent en zone agricole.

À la demande de RTE, des rencontres ont été organisées entre la Chambre d'agriculture du Loiret et la quarantaine d'exploitants agricoles concernés afin de déterminer leurs activités et de recenser leurs besoins. Les éléments recueillis vont permettre de guider RTE dans la définition des emplacements les plus adaptés pour l'implantation des pylônes en tenant compte des contraintes techniques et des enjeux agricoles.

L'entreprise Eiffage, chargée des études, participe aux échanges pour apporter un éclairage technique et recenser les propriétaires des parcelles concernées. Des conventionnements à l'amiable vont être établis afin d'obtenir les accès aux parcelles et ainsi pouvoir commencer les travaux au cours de l'année 2027.



3 questions à Valentin Caron

Président de la Chambre d'agriculture du Loiret

Quelles sont les attentes de la Chambre d'agriculture envers RTE vis-à-vis de ce projet ?

Valentin Caron : La Chambre d'agriculture du Loiret attend que ce projet soit conduit dans une logique de dialogue réel avec les exploitants et de prise en compte concrète des contraintes agricoles : les pratiques culturales, la préservation des aménagements existants et une anticipation fine des impacts pendant la phase de travaux.

Nous sommes également attentifs à la justesse, au renforcement et à la transparence des dispositifs d'indemnisation, en particulier avec l'arrivée de nouveaux pylônes donnant lieu à des indemnités périodiques.

Enfin, nous attendons de RTE une cohérence globale du projet afin que les exploitations concernées puissent continuer à travailler dans des conditions acceptables.

À l'issue des échanges avec les agriculteurs, quels sont les principaux enjeux agricoles que vous avez identifiés ?

Valentin Caron : Les échanges menés depuis mi-décembre font ressortir plusieurs enjeux : l'irrigation, la cohérence de l'implantation des pylônes et les conditions de déroulement des travaux.

Beaucoup d'exploitations disposent de parcelles de grande taille, issues d'aménagements fonciers anciens. Plusieurs agriculteurs souhaitent faire évoluer leurs systèmes vers des

rampes d'irrigation plus performantes, mais la présence et la localisation des pylônes constituent un frein majeur. Les agriculteurs souhaitent également que les pistes d'accès soient tracées dans le respect des lignes de culture et que les entreprises intervenantes informent clairement avant toute entrée dans les champs. Ces éléments montrent que les enjeux touchent directement l'organisation du travail et les perspectives d'évolution des exploitations.

Souhaitez-vous adresser un message aux agriculteurs du territoire à ce stade du projet ?

Valentin Caron : La Chambre d'agriculture est pleinement mobilisée à leurs côtés. Nous avons signé une convention avec RTE pour accompagner individuellement chaque exploitation concernée, en partant de leurs réalités de terrain.

Les rencontres ont permis de recenser les contraintes : modes de production, irrigation, drainage, organisation parcellaire. Ces éléments serviront de base à la discussion sur l'implantation des pylônes et sur l'application des barèmes d'indemnisation.

J'invite les agriculteurs à continuer à exprimer leurs attentes et leurs idées, notamment dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet. Certaines propositions, comme la création de réseaux d'irrigation collectif, nécessitent un approfondissement concerté.

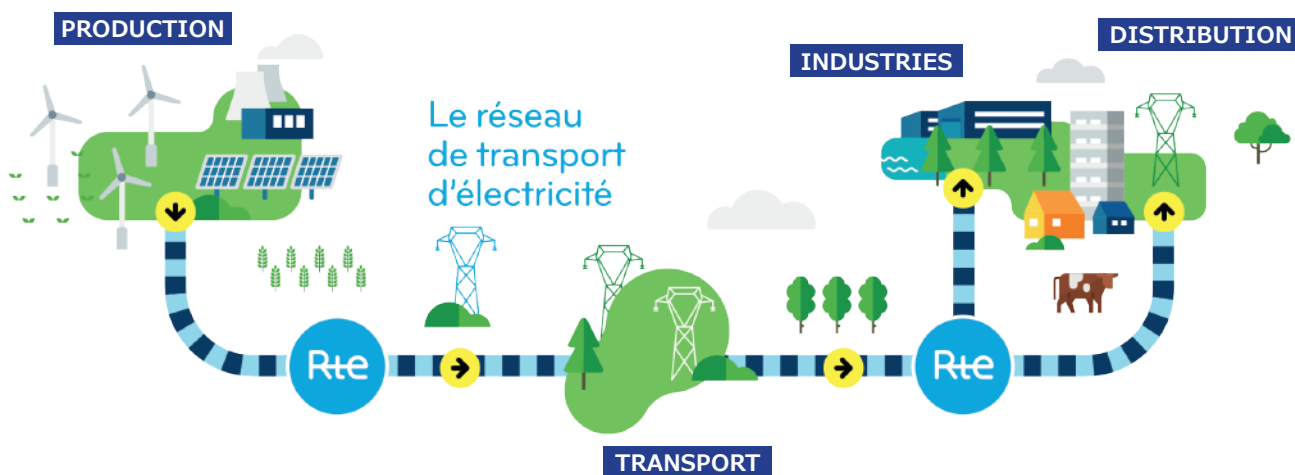
À ce stade, rien n'est figé dans le détail : plus les échanges seront précis et argumentés, plus nous serons en mesure de défendre des solutions adaptées aux exploitations du territoire.

Qui est RTE ?

**Assurer à tous,
24h/24, 7j/7, 365j/an,
en France et en Europe,
l'accès à une alimentation
électrique économique,
sûre et propre.**

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 10 025 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, dispose de 37 interconnexions avec ses pays voisins. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les nouvelles consommations et les installations de production d'électricité bas-carbone quels que soient les choix énergétiques futurs.



Vos contacts sur le projet

L'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail suivante :
rte-chaingy-dambron@rte-france.com

**Scannez ce QR Code
pour plus d'informations
sur le projet**



François Godeau
*RTE
Responsable
du projet*



Christophe Polfer
*RTE
Responsable
de la concertation*

Estelle Gresle
*CNDP
Garante de la
concertation continue*

estelle.gresle@garant-cndp.fr



Ochana De Barros
*Eiffage
Chargée de
conventionnement*

ochana.debarros@eiffage.com

